

contractuelle (CDD 3 ANS), concours sur épreuves :

## Animateur de l'Architecture et du Patrimoine (h/f) Cadre A

Située entre Méditerranée et étang de Berre, à l'articulation de la chaîne de la Nerthe et de la plaine de la Crau, labellisée Ville d'Art et d'Histoire en 2012, classée station balnéaire et touristique, riche de la diversité de ses patrimoines historiques, naturels, industriels et de son patrimoine XXe, la ville de Martigues s'est engagée avec la participation des habitants, dans une dynamique de valorisation du patrimoine, de l'architecture et des paysages.

**Sous l'autorité du DGS, rattaché à la Direction Culturelle**, vous êtes responsable du service Ville d'Art et d'Histoire qui compte actuellement 8 titulaires. **Vous mettez en œuvre les objectifs de la convention, Ville d'Art et d'Histoire**, en collaboration avec les différentes structures culturelles de la ville et la direction de l'urbanisme, en transversalité avec l'ensemble des services municipaux.

Dans ce cadre : • vous développez une démarche de co-construction de projet autour du patrimoine et de l'architecture avec les habitants et les services municipaux • vous améliorez les outils existants de valorisation du patrimoine : adaptation du CIAP ; programmation d'exposition autour du patrimoine de l'architecture et du paysage, et mises en valeur des bâtiments patrimoniaux par des actions novatrices ; éditions de documents de diffusion de formation et de communication, développement d'outils numériques ; coordination de la mise en place d'une signalétique patrimoniale sur la commune pour habitants et touristes ; coordination des journées du patrimoine, de colloques et rencontres autour de la ville et du patrimoine, en réseau avec les différents partenaires institutionnels • vous supervisez la politique d'étude et d'entretien du patrimoine (planification, restauration...) en coordination avec les services techniques et les autres collectivités territoriales • vous assurez la gestion administrative et financière du service Ville d'Art et d'Histoire en liaison avec le service administratif et financier de la direction culturelle.

39h hebdomadaires + RTT avec disponibilité en week-end et soirées selon les projets.

Rémunération statutaire + régime indemnitaire. CNRACL.

### Conditions de candidature :

- soit être titulaire d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat dans le domaine de l'histoire, l'histoire de l'art, l'architecture ou la médiation culturelle ;
- soit être titulaire du grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine ou être conservateur du patrimoine ;
- soit avoir été reçu au concours d'animateur de l'architecture et du patrimoine d'une Ville ou d'un Pays d'art et d'histoire.

Une présélection permettra d'établir la liste des candidats autorisés à concourir. Celle-ci aura lieu à partir des dossiers de candidature ; les candidats seront jugés sur leur expérience et leur motivation par un jury composé du représentant du Directeur régional des Affaires Culturelles chargé du label VPAH, d'un représentant de la Culture et d'un représentant de la DRH.

Les candidats retenus lors de la présélection seront soumis à deux épreuves d'admissibilité.

Les candidats titulaires du grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine ou conservateur du patrimoine et les candidats reçus au concours d'animateur de l'architecture et du patrimoine d'une Ville ou d'un Pays d'art et d'histoire, seront dispensés de l'épreuve écrite mais devront néanmoins déposer le dossier méthodologique conformément au règlement diffusé sur le site de la Ville.



Merci d'adresser votre  
candidature (lettre de  
motivation, C.V. et copie  
des diplômes), avant le  
28/11/2014 (délai de rigueur)  
sous réf. 2014-1600-2  
à M. le Maire, Hôtel de Ville,  
DRH, Service emploi, BP60101,  
13692 Martigues CEDEX,  
courriel : [elsie.demicas@ville-martigues.fr](mailto:elsie.demicas@ville-martigues.fr)

[www.mairie-martigues.fr](http://www.mairie-martigues.fr)